

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - Projet de réseau de chaleur privé -
Convention-cadre entre la CUB et la société Mixener sur la mise en place d'un
réseau de chaleur - Approbation - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux porte un projet urbain d'envergure sur le site des Bassins à Flot à Bordeaux, qu'elle met en œuvre au moyen d'un programme d'aménagement d'ensemble approuvé le 26 mars 2010, en partenariat avec la Ville de Bordeaux.

Parmi les objectifs assignés à cette opération se trouvent des objectifs de qualité urbaine et d'usage de préservation du patrimoine et de l'identité du lieu, mais également d'exemplarité environnementale et, plus particulièrement, énergétique, conformément au Plan Climat de la CUB approuvé le 11 février 2011. Ces ambitions ont été partagées par l'ensemble des opérateurs immobiliers intervenant sur le projet, auxquels a été proposée la signature d'une convention de partenariat et d'engagement pour la qualité et l'innovation du projet urbain des Bassins à Flot. C'est ainsi que les opérateurs sont invités à travailler la performance énergétique de leurs bâtiments pour garantir leur sobriété indépendamment de toute démarche d'éventuelle production d'énergie localisée, et que différents objectifs chiffrés ont été affichés comme le fait de produire autant d'énergie que le quartier en consomme pour un bilan énergétique exemplaire, ou encore d'atteindre un taux de 70% d'énergies renouvelables. Cela peut être rendu possible par la présence dans le quartier de la STEP Louis Fargue, équipement proposant une ressource à valoriser : ses effluents.

C'est dans ce contexte que la société Mixener, filiale de Régaz, a développé un projet de réseau de chaleur privé pour le quartier, à partir de la valorisation des calories issues des effluents de la STEP. Mixener a travaillé avec la CUB sur le montage de ce type de valorisation, et avec les opérateurs immobiliers, dont les clients sont les futurs utilisateurs du réseau. Par ailleurs, les études techniques et recherches de subventions auprès de l'ADEME ont conduit à structurer le réseau autour de deux solutions énergétiques différentes et indépendantes, de la façon suivante :

- côté Chartrons, un réseau sera développé et alimenté à partir des effluents de la STEP,
- côté Bacalan, un réseau sera développé à partir d'une chaufferie bois, ce qui correspond également à l'utilisation d'une énergie renouvelable.

Les conditions d'une offre commerciale assurant l'adhésion des opérateurs immobiliers sont aujourd'hui définies, et la société Mixener sollicite certains engagements de la part de la CUB pour garantir la réalisation de son projet.

A cet effet, une convention cadre a été élaborée pour encadrer de façon contractuelle les décisions à intervenir de la part de la CUB et qui conditionnent la mise en place du réseau privé. Ce document prévoit la conclusion des contrats et autorisations suivants :

- une convention pour la mise à disposition des effluents de la STEP Louis Fargue ci-jointe, établissant les conditions juridiques et financières de l'utilisation de la ressource communautaire par Mixener :
- deux baux emphytéotiques pour autoriser la construction de plateformes énergétiques (une côté Chartrons, une côté Bacalan), le schéma d'aménagement du quartier et les contraintes techniques propres au réseau ayant conduit à les localiser sur des terrains communautaires (côté Chartrons au contact de la STEP) ou en cours d'acquisition par la CUB dans le cadre de ses opérations (côté Bacalan) ;
- des autorisations d'occupation temporaires du domaine public délivrées conformément au Code de la voirie routière et au Code général de la propriété des personnes publiques, pour l'installation du réseau sous domaine public communautaire afin de desservir les opérations immobilières.

Il est précisé que la société Mixener intervient ici pour le compte d'une société ad hoc en cours de création entre Mixener et EDF Optimal Solutions, partie prenante du projet.

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2010/0136 du Conseil de Communauté instaurant le PAE des Bassins à Flot,

Vu la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté relative au Plan Climat de la CUB adoptant le plan d'action y afférent,

Vu la délibération 2012/0010 du 20 janvier 2012 approuvant les contrats de co-développement.

Vu l'action 28 du contrat de co-développement passé entre la ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Vu les projets de conventions ci-annexés,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la pertinence et la compatibilité du projet de réseau de chaleur privé de la société Mixener au regard du projet urbain des Bassins à Flot et de son objectif d'exemplarité énergétique,

Considérant la pertinence du projet de réseau de chaleur privé au regard du Plan Climat communautaire et notamment de son volet « La ville productrice d'énergie » - Action 2 « Récupération et valorisation de la chaleur »,

Considérant la nécessité d'encadrer de façon contractuelle, préalable et globale les différents contrats et autorisations à intervenir pour la mise en place du réseau de chaleur,

Décide :

Article 1 : Le projet de convention-cadre pour la mise en place du réseau de chaleur privé des Bassins à Flot et le projet de convention de mise à disposition d'un volume d'eau épurée, ci-annexés, sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer les présentes conventions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 MAI 2012**

PUBLIÉ LE : 9 MAI 2012

M. MICHEL DUCHENE